



● 03-SOCIÉTÉ
● FAMILLE
● ENFANT

● 01-TEMPS
● TEMPS
● JOUR

● 05-POUVOIR
● POUVOIR
● LIBERTÉ

● 06-ÉCONOMIE
● MÉTIER

● 06-ÉCONOMIE
● MÉTIER
● TRAVAIL



● 03-SOCIÉTÉ
● FAMILLE
● ENFANT

● 01-TEMPS
● TEMPS
● JOUR

● 05-POUVOIR
● POUVOIR
● LIBERTÉ

● 06-ÉCONOMIE
● MÉTIER

● 06-ÉCONOMIE
● MÉTIER
● TRAVAIL



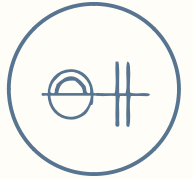
● 03-SOCIÉTÉ
● FAMILLE
● ENFANT

● 01-TEMPS
● TEMPS
● JOUR

● 05-POUVOIR
● POUVOIR
● LIBERTÉ

● 06-ÉCONOMIE
● MÉTIER

● 06-ÉCONOMIE
● MÉTIER
● TRAVAIL



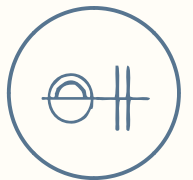
● 03-SOCIÉTÉ
● FAMILLE
● ENFANT

● 01-TEMPS
● TEMPS
● JOUR

● 05-POUVOIR
● POUVOIR
● LIBERTÉ

● 06-ÉCONOMIE
● MÉTIER

● 06-ÉCONOMIE
● MÉTIER
● TRAVAIL



12 juin - Journée mondiale contre le travail des enfants

Le 12 juin est la Journée mondiale contre le travail des enfants. « Le travail forcé des enfants s'entend de tout travail accompli par un enfant sous une contrainte exercée par un tiers (autre que ses parents) sur l'enfant lui-même ou sur ses parents, ou de tout travail accompli par un enfant comme conséquence directe du fait que l'un de ses parents ou les deux sont eux-mêmes victimes de travail forcé, explique l'Organisation internationale du Travail. La coercition peut s'exercer lors du recrutement de l'enfant, afin de contraindre ce dernier ou ses parents à accepter le travail. Elle peut également se produire une fois que l'enfant travaille, afin de le contraindre à accomplir des tâches qui ne font pas partie de ce qui était convenu lors du recrutement ou pour l'empêcher de quitter son poste. » (un.org)



12 juin - Journée mondiale contre le travail des enfants

Le 12 juin est la Journée mondiale contre le travail des enfants. « Le travail forcé des enfants s'entend de tout travail accompli par un enfant sous une contrainte exercée par un tiers (autre que ses parents) sur l'enfant lui-même ou sur ses parents, ou de tout travail accompli par un enfant comme conséquence directe du fait que l'un de ses parents ou les deux sont eux-mêmes victimes de travail forcé, explique l'Organisation internationale du Travail. La coercition peut s'exercer lors du recrutement de l'enfant, afin de contraindre ce dernier ou ses parents à accepter le travail. Elle peut également se produire une fois que l'enfant travaille, afin de le contraindre à accomplir des tâches qui ne font pas partie de ce qui était convenu lors du recrutement ou pour l'empêcher de quitter son poste. » (un.org)



12 juin - Journée mondiale contre le travail des enfants

Le 12 juin est la Journée mondiale contre le travail des enfants. « Le travail forcé des enfants s'entend de tout travail accompli par un enfant sous une contrainte exercée par un tiers (autre que ses parents) sur l'enfant lui-même ou sur ses parents, ou de tout travail accompli par un enfant comme conséquence directe du fait que l'un de ses parents ou les deux sont eux-mêmes victimes de travail forcé, explique l'Organisation internationale du Travail. La coercition peut s'exercer lors du recrutement de l'enfant, afin de contraindre ce dernier ou ses parents à accepter le travail. Elle peut également se produire une fois que l'enfant travaille, afin de le contraindre à accomplir des tâches qui ne font pas partie de ce qui était convenu lors du recrutement ou pour l'empêcher de quitter son poste. » (un.org)



12 juin - Journée mondiale contre le travail des enfants

Le 12 juin est la Journée mondiale contre le travail des enfants. « Le travail forcé des enfants s'entend de tout travail accompli par un enfant sous une contrainte exercée par un tiers (autre que ses parents) sur l'enfant lui-même ou sur ses parents, ou de tout travail accompli par un enfant comme conséquence directe du fait que l'un de ses parents ou les deux sont eux-mêmes victimes de travail forcé, explique l'Organisation internationale du Travail. La coercition peut s'exercer lors du recrutement de l'enfant, afin de contraindre ce dernier ou ses parents à accepter le travail. Elle peut également se produire une fois que l'enfant travaille, afin de le contraindre à accomplir des tâches qui ne font pas partie de ce qui était convenu lors du recrutement ou pour l'empêcher de quitter son poste. » (un.org)

